



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 84072

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation préoccupante de la médecine générale et des spécialités cliniques libérales en milieu rural. En termes de démographie médicale, les élus locaux et nos concitoyens s'inquiètent des difficultés à venir d'accès à une médecine de proximité et de qualité. Alors que de nombreux départs à la retraite auront lieu dans les dix prochaines années, les médecins qui souhaitent prendre leur retraite ne trouvent pas de successeurs. Les jeunes médecins diplômés n'osent pas prendre le risque d'une installation coûteuse. Ils privilégient le statut de remplaçant ou les offres d'emplois salariés, plus simples et rassurantes. Alors que, dans les années 1980, plus de 50 % des jeunes médecins inscrits à l'ordre exerçaient dans des cabinets privés, ils ne sont plus que 10 % à s'installer sous cette forme. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage des mesures pour remédier à cette situation et permettre de garantir, sur tous les territoires, la reprise des cabinets médicaux des médecins partant à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84072

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7807

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)